

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
14 juin 2023

PUBLIE LE : 16 JUIN 2023

Délibération n°230614-9 : Convention d'occupation du domaine public relative au lieu  
de restauration rapide du Dôme

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 JUIN 2023

**PRESENTS**

<b>AIGREMONT</b>	Emma SADOUD, DELEGUEE TITULAIRE Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAMBOURCY</b>	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAREIL-MARLY</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

<b>AIGREMONT</b>	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE VESINET</b>	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées** : LE VESINET

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>11</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>10 pour le compte administratif 11 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AU LIEU DE RESTAURATION RAPIDE DU DOME**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1 ;

**CONSIDERANT** que le Dôme dispose d'un pavillon d'été permettant l'exercice d'une activité de restauration rapide que le Syndicat souhaite mettre à disposition d'un occupant ;

**CONSIDERANT** que le Syndicat a fait connaître son intention par une publicité parue le 27 mars 2023 et qu'au terme de la date limite de remise des projets, fixée le 28 avril 2023, deux propositions ont été reçues ;

**CONSIDERANT** que le projet de la société L'Encas Gourmand s'est révélé le plus adapté au lieu, en considérant la description de l'occupation, la carte, les matériels et mobiliers proposés par l'occupant ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**


**APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public précaire et révocable portant sur le lieu de restauration rapide du Dôme, à conclure avec la société L'Encas Gourmand sise 8 rue de l'Equerre 95310 Saint-Ouen-L'Aumône Siret 492 686 027 00011, pour une durée courant de sa notification au 31 décembre 2023 avec possibilité de reconductions tacites trois fois un an, prévoyant une redevance d'occupation constituée d'une partie fixe de 2 000 euros nets de taxe par an et cumulativement d'une partie variable correspondant à 2 % du chiffre d'affaires en euros TTC réalisé par l'occupant au titre de l'activité de la convention

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution incluant les éventuels avenants.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 16 JUIN 2023

Transmis en préfecture et affiché le 16 JUIN 2023

**Emma SADOUN**  
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme  
  
**Arnaud PÉRICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal